



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO E-034-1

Avis public est par les présentes donné par le soussigné greffier de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté lors de la séance publique tenue le 8 juillet 2026, le *Règlement numéro E-034-1 décrétant des travaux, des dépenses et un emprunt pour la vidange complète de l'étang numéro 1.*

Ce dernier a été approuvé par les personnes habiles à voter intéressées par la tenue d'un registre le 15 juillet 2026 et a reçu l'approbation ministérielle le 22 septembre 2026.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau du soussigné pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 23 septembre 2026.

Le greffier,



MARTIN CHAPUT